



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----

### Séance du 25 juin 2019

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 17h05 et levée à 18h32*

#### Etaient présents :

**C.A.G.B :** BESANCON Jean-Noël ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** MARCHAL François ; MORALES Roland

#### Etaient excusés :

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; TAILLARD Fabrice ;

**C.C.L.L :** GROLEAU Colette

**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Yannick POUJET

#### Procuration de vote :

**Mandants :** BIZE Thibaut ; LOPEZ François ; STHAL Rémy ;

**Mandataires :** CAULET Claudine ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice

**Objet :** PI.Etat des actes de gestion courante pris par Madame la Présidente dans le cadre de ses délégations

**ETAT DES ACTES DE GESTION COURANTE PRIS PAR MADAME LA  
PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

**Rapporteur** : Madame Catherine THIÉBAUT, Présidente

Par délibérations en date du 26 juin 2018 et du 2 avril 2019, le Comité Syndical a accordé à Mme la Présidente, pour toute la durée de son mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport fait état des opérations effectuées à ce titre depuis le dernier état et cela au titre de l'exercice 2019.

**1. Cotisations**

- a. Appel à cotisation 2019 au titre de la prolongation d'adhésion à l'ASCOMADE, Association de collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement : 3 721 € TTC (Acompte de 50%)
- b. Appel à cotisation 2019 au titre de la prolongation d'adhésion à l'AUDAB, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon : 1 000 € TTC
- c. Appel à cotisation 2019 au titre de la prolongation d'adhésion à ACR+, Association des cités et régions pour le recyclage et la gestion durable des Ressources : 1 890 € TTC
- d. Appel à cotisation 2019 au titre de la prolongation d'adhésion à PFCEEDD, Plateforme Franc-Comtoise d'éducation à l'environnement et au développement durable : 75 € TTC

**2. Comptabilité**

- a. Arrêté N° 2019-04 portant fin des missions d'un régisseur « titulaire » par intérim de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à l'accès des déchetteries du SYBERT des particuliers et des « non-ménages »

Il est mis fin aux fonctions de Madame Julie ALMEIDA en tant que régisseur "titulaire" intérimaire de la régie de recettes.

Madame Sana EDARDARI reprend ses fonctions de régisseur titulaire avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté n° 2017-06, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Madame Sana EDARDARI, régisseur, n'est pas soumise à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Madame Sana EDARDARI percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 93 € annuel pour la partie régie de recettes.

- b. Arrêté N° 2019-05 portant modification des modalités de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à la vente des composteurs individuels, des lombricomposteurs, des bioseaux et des prestations à l'accompagnement au compostage collectif

Il a été institué une régie de recettes auprès du service Compostage du Syndicat mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT).

Cette régie est installée au centre de tri / ITM du SYBERT rue Einstein à Besançon.

La régie fonctionnera sur 15 demi-journées par an, réparties entre le 2 janvier et le 31 décembre de chaque année.

La régie encaisse les produits suivants :

1. les composteurs individuels en bois,
2. les composteurs individuels en plastique,
3. les bioseaux,
4. les lombricomposteurs,
5. les aérateurs de compost.

Ces produits sont encaissés sur le périmètre du SYBERT.

Ces produits sont encaissés sur l'imputation 70812.7018.807.10100 "Autres Ventes".

Les encaissements seront conservés dans un coffre fermé, localisé dans les services du SYBERT. Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon le seul mode de recouvrement suivant : chèque.

Elles sont perçues contre remise à l'usager un justificatif de paiement.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès du Comptable assignataire de la Trésorerie du Grand Besançon située 16, place CASSIN à BESANCON

L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 €.

Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 0 €.

Le régisseur est tenu de verser au Comptable assignataire de la Trésorerie du Grand Besançon le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum indiqué à l'article 8, toutes les deux (2) semaines et au minimum une fois par mois.

Le régisseur verse auprès du Comptable assignataire de la Trésorerie du Grand Besançon la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

- c. Arrêté N° 2019-06 portant modification des régisseurs de la régie de recettes permettant l'encaissement des sommes liées à la vente des composteurs individuels, des lombricomposteurs, des bioseaux et des prestations à l'accompagnement au compostage collectif

Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Mme Claudine CAULET nommée par arrêté n° 2017-12 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Madame Marielle JEANNEROD est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes afin de permettre l'encaissement des sommes liées à la vente de composteurs individuels, lombricomposteurs, bioseaux et aérateurs de compost, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'arrêté n°2019-05.

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Marielle JEANNEROD sera remplacée par Monsieur Philippe MICHELIN, mandataire suppléant.

Madame Marielle JEANNEROD est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 300 €.

Madame Marielle JEANNEROD percevra une indemnité de 66 € annuelle et ne percevra pas de Nouvelle Bonification Indiciaire.

Monsieur Philippe MICHELIN, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 44 € annuelle pour la période durant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie.

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**3. Marchés de travaux dans la limite du seuil de la procédure adaptée (5 548 000 € HT) et marchés de fournitures et services dans la limite du seuil de la procédure adaptée (221 000 € HT) :**

**MARCHES DE FOURNITURES**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT

**MARCHES DE SERVICES**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant du marché HT
Prestations de rechargement et transport des OMR excédentaires vers un autre site de traitement Lot n°2 : Transport des déchets excédentaires M°19-05	02/05/2019	Groupement VUILLEMENOT/B2T	25000	175 000 €
Prestations de traitement des déchets type déchets de chantiers type encombrants poussiéreux issus des déchetteries du SYBERT M°19-06	26/03/2019	B.B.C.I.	25660	472 500 €
Prestation de location d'une pelle à pneus équipée d'une pince de tri pour le SYBERT M°19-07	16/04/2019	TILMAT	25600	139 784 €
Vérification métrés et document d'arpentage sur la déchetterie de Marchaux M°19-11	23/04/2019	Benoît DEROCHE Géomètre Expert	25000	1 035 €
Gestion du site internet du SYBERT M°19-14	14/05/2019	IDFR	25000	42 000 €

**MARCHES DE TRAVAUX**

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Montant initial du marché HT

**4. Avenants aux marchés de travaux dans la limite du seuil de la procédure adaptée et marchés de fournitures et services dans la limite du seuil de la procédure adaptée :**

<b>Objet du marché + Objet de l'avenant</b>	<b>Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)</b>	<b>Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) HT</b>	<b>Montant de l'avenant HT</b>	<b>Date de signature de l'avenant</b>
Avenant n°1 au marché 18-41 «Travaux de rénovation et d'extension de la déchetterie de PLACEY Lot n°1 : Terrassement - VRD Objet : Ajout de prestations nécessaires à l'exécution du marché	COLAS EST	344 132 €	16 315 €	19/03/2019
Avenant n°2 au marché n° 17-25 « Evaluation des risques de dissémination des plantes exotiques envahissantes » Objet : prolongation de la durée du marché	Conservatoire Botanique National De Franche Comté	45 096 €	/	03/04/2019
Avenant n°2 au marché n° 18-15 « Prestation de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction de passerelles d'accès sur les sites du SYBERT» Objet : Changement de SIRET	SOCOTEC	3 600 €	/	09/05/2019

Avenant n°3 au marché n° 17-96 « Réaménagement du bâtiment accueil de l'Unité de Valorisation Énergétique du SYBERT » Lot n°6 : ELECTRICITE » Objet : Ajout de prestations nécessaires à l'exécution du marché	ELECTRIC SERVICE	8 945 €	770 €	14/05/2019
Avenant n°1 au marché n° 17-94 « Réaménagement du bâtiment d'accueil de l'unité de valorisation énergétique du SYBERT » Lot n°4 : MENUISERIES INTERIEURES Objet : Retrait de travaux non effectués	CIGLIA	9 652,20 €	- 1 198 €	14/05/2019
Avenant n°2 au marché n° 16-62 « Prestations de maintenance préventive annuelle des dispositifs de vidéo-protection sur les installations techniques et industrielles du SYBERT. » Objet : Augmentation du montant du marché	Antennes André Pépiot	35 520 €	2 960 €	28/05/2019

**Le Comité Syndical est informé des opérations et décisions prises par Madame la Présidente au titre des délégations accordées par le Comité Syndical du 26 juin 2018 et du 2 avril 2019.**

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUL. 2019



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIÉBAUT

